

**DEPARTEMENT DE L'ISERE  
COMMUNE DE LE PERCY  
38930**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le 31 MARS, à 20 h30 dans la salle communale, le conseil Municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GONTARD Guillaume.

**Présents** : Guillaume GONTARD, Sabine CAMPREDON, Jean Paul REYNAUD, Claude BRONNER, Jean Marc TATIN, Thierry CHASSEVENT, Thibaud BECOURT, Agnès TREGRET

**Absents excusés** : Nicole GONTARD (donne pouvoir à Guillaume GONTARD), Laurent CLARET, Yves PERRIN,

**Date de la convocation** : 25 mars 2016,

**Secrétaire de séance** : Sabine Campredon

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 mars 2016.  
Approuvé à l'unanimité.

**-oOo-**

**VOTES DES COMPTES GESTION 2015**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux, les comptes de gestion de l'année 2015 des budgets (principal –Eau - chaufferie) établis par la Trésorerie. Après délibération, le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2015 à l'unanimité des présents.

**-oOo-**

**VOTE DES BUDGETS 2015 - M14 – M 49 – M 4 CHAUFFERIE BOIS**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les budgets M 14, M49, M 4(chaufferie bois) Année 2016.  
Il rappelle les débats précédents pour l'élaboration des budgets et les opérations en investissement retenues.

**BUDGET M 14 (budget général) – 2016**

Le budget de fonctionnement avec les baisses des dotations s'équilibre toujours difficilement. Ce sont les ventes de bois (aléatoires) qui permettent de dégager de l'investissement. Les dépenses de fonctionnement prévues sont légèrement inférieures à l'année dernière.

Il est nécessaire de trouver d'autres ressources de financements. C'est le but des projets d'investissements lancés : Acquisition de l'ancienne colonie et aménagement du bâtiment « lulu ».

Après débat il est décidé à l'unanimité, comme l'année dernière, de ne pas augmenter les taux, notamment pour compenser l'augmentation de la fiscalité pour la troisième année consécutive décidé par la communauté de communes.

Nous sommes toujours dans l'attente d'une vision claire et à moyen terme des orientations de la communauté de communes. Avec l'étude du bureau Stratorial des décisions devront être prises cette année pour équilibrer les comptes de la CDCT: réorganisation des services, fiscalité, participation des communes,...

**Les Taux 2016 restent inchangés soit :**

***Taxe d'habitation 9.80%***

***Taxe foncière 12.54 %***

***Taxe foncière Non bâtie 56.71 %***

**Section FONCTIONNEMENT : 326 918 € Section INVESTISSEMENT : 751 668 €**

Rappel des principaux projets d'investissement : Aménagement maison « lulu » (mairie, gîtes, logement), acquisition ancienne colonie de Fontaine, voiries.

Un emprunt sera contracté pour le financement de l'acquisition de la colonie de Fontaine et les travaux sur la maison « lulu ». Le dernier emprunt se termine en 2017.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents (9), le Budget M14-2015.

**BUDGET M 49 (budget de l'eau) – 2016**

**Section Fonctionnement : 61 654 € Section Investissement : 51 335 €**

Rappel des principaux investissements : Poursuite de la campagne de modernisation du réseau d'eau (fractionnement et mise en place de compteurs, plan du réseau informatisé).

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents, le Budget M49- 2015

**BUDGET M 4 - Chaufferie Bois 2016**

**Section Fonctionnement : 39 330 € Section Investissement : 28 766,68 €**

Pas d'investissement prévu pour cette année.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents, le Budget M4- 2014

oOo-

### **PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE : Vente/Echange avec Georges GONTARD**

Dans le cadre de l'extension du cimetière il est nécessaire d'acquérir une parcelle mitoyenne appartenant à M. Georges Gontard. Cette parcelle permettra l'agrandissement du cimetière et le déplacement du chemin communale.

Dans le même temps M. Georges Gontard souhaite acquérir 2 parcelles communales enclavées dans ses terres.

Il est proposé que la commune :

- Achète la parcelle ZB 70 suivant plan de bornage établi le 12 janvier 2015 d'une surface de 617 m<sup>2</sup> (terres labourables) pour un montant de 185€ à M. Georges Gontard. (Base 3000€/Hectare).
- Vende les parcelles ZC 24 et A 323 (friches) d'une surface de 8078m<sup>2</sup> pour un montant de 800€ à M. Georges Gontard. (Base 1000€/Hectare).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents (pouvoir de Nicole Gontard non utilisé) autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette vente dans les conditions établies ci-dessus.

**-oOo-**

## **VALIDATION DE LA PROPOSITION D'ACQUISITION DE L'ANCIENNE COLONIE A LA COMMUNE DE FONTAINE**

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu sur le projet d'acquisition de l'ancienne colonie de la ville de Fontaine. Une réunion publique le 26/03 a permis d'expliquer le contexte et le projet prévu pour ce site (logements, activités agricole et de transformation avec maintien des activités existantes) aux habitants du village.

Pour équilibrer le montage financier la zone destinée à l'habitat sera revendu (la commune conserve la possibilité de créer 2 logement en extension) et une partie des terrains et locaux seront loués (bail à long terme).

Le projet d'acquisition est prévu dans le budget 2016.

Il convient de faire une proposition écrite à la commune de Fontaine.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à transmettre une proposition d'achat à la commune de Fontaine sur la base de l'estimation réalisé par le service des Domaines (vente en bloc) et à engager les négociations éventuelles.

**-oOo-**

## **CHOIX D'UN ORGANISME BANCAIRE POUR EMPRUNT**

Monsieur le Maire expose les offres de prêts reçus :

Il est proposé de réaliser un emprunt de 320 000€ sur 20ans (170 000€ pour le projet de la maison « lulu » et 150 000€ pour l'acquisition de l'ancienne colonie de Fontaine).

- Caisse des dépôts : Taux livretA+0,75 soit 1,5% sur 25 ans (taux variable en fonction du livret A).
- Caisse d'épargne : Taux 2,14% sur 25 ans (taux fixe)
- Crédit Agricole : Taux 1,68% sur 20 ans (taux fixe) échéance moins de 1 an après la date de déblocage.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des présents retient la proposition du Crédit Agricole et autorise Monsieur le Maire à signer les propositions de prêts :

- Taux : fixe 1,6759%
- Montants empruntés : 170 000€ & 150 000€
- Durée : 20 ans
- Echéances : Annuelles constantes réduites (première échéance à moins de 1 an après la date de déblocage).

oOo-

### **DELIBERATION CREABOIS : UTILISATION DE BOIS dans les projets Communaux**

Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante pour l'utilisation du bois dans les projet communaux et adhérer à la charte de Créabois. La commune avait déjà adhéré en 2008 mais la Charte vient d'être modifiée.

Cette délibération :

- Promeut l'utilisation du bois sous toutes ses formes, matériau et énergie vertueux et renouvelables, sources d'emplois locaux dans la filière bois des territoires
- Engage la collectivité à étudier systématiquement la solution bois matériau et énergie et à utiliser davantage de bois, notamment local, dans l'acte de construire ou comme source d'énergie.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide cette proposition d'adhésion à la charte Créabois.

-oOo-

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

#### **➤ Communauté de Communes : Rénovation thermique**

La communauté de communes dans le cadre du plan TEPOS lance un appel à projet pour l'isolation des bâtiments communaux. Taux prévisible de 40%.

Il est proposé de déposer une demande de subventions pour l'isolation du local associatif (ancien bar « lulu ») pour un montant de travaux estimé à 70 000,00€

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer cette demande de subventions à la communauté de communes du Trieves.

#### **➤ Conseil Départemental : Réaménagement du chemin du cimetière VC13 et réfection des façades du local de stockage de la salle de spectacle.**

Il est proposé de déposer une demande de subventions dans le cadre de la conférence territoriale (Conseil Départemental) pour les projets suivants :

- Aménagement du chemin du cimetière VC13 dans le cadre de l'extension du cimetière.

Montant des travaux : 18 000,00€HT (taux prévisible de 60%)

- Réfection des façades (enduit à la chaux) du local de stockage de la salle de spectacle.

Montant des travaux : 10 182,00€HT (taux prévisible de 60%)

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer ces demandes de subventions au Conseil Départemental.

#### **➤ Agence de l'eau/conseil départemental : Remplacement conduite d'eau (RD 13)**

Il est proposé de déposer une demande de subventions à l'Agence de l'eau et au Conseil Départemental pour le remplacement de la conduite d'eau du regard sous la pesée (Ailloud-Perraud) au carrefour du Couchou (le long de la RD13). La conduite

actuelle en fonte est très usée. Ce projet pourra être réalisé en plusieurs phases suivant les financements obtenus :

Montant des travaux : 52 690,00€HT

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention à l'Agence de l'eau, au Conseil Départemental ou d'autres financeurs potentiels pour un taux d'intervention maximum.

**-oOo-**

### **PROGRAMME ADOS : ETE 2016:**

Il est proposé de mettre en place un chantier pour les jeunes 16/18 ans pour les 15 premiers jours de juillet. Ce chantier de 4 jeunes sera encadré par les employés communaux.

Coût pour la commune : 1200€ pour 200€ net par jeune.

Le cadre juridique de ces chantiers est établi par la communauté de communes.

Sabine Campredon organisera une réunion pour mettre au point les chantiers et préparer les appels à candidatures.

Plusieurs travaux peuvent être réalisés sur la commune : entretien du sentier Monestier du Percy/Le Percy – Protection conduite d'eau d'Esparron,...

Le programme définitif sera vu lors de la réunion de mise au point.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide cette proposition.

**-oOo-**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **POINT DE COLLECTE DES OM:**

Une réunion publique a eu lieu le 25/03 au sujet du point de collecte des ordures au centre du village. Ce point de collecte n'est plus ramassé sans déplacement des containers et provoque de nombreuses nuisances.

Il a été décidé de supprimer ce point de collecte (ordures et tri).

Le point de collecte du bas du Couchou sera renforcé.

Cette modification devrait prendre effet à compter du 26/04.

L'enfouissement des moloks (CDCT) devrait être réalisé fin 2016. L'ensemble des autres points (8) sur la commune est maintenu.

#### **TRAVAUX KIOSQUE :**

La réception de chantier est prévue le 22/04. L'éclairage du four va être déplacé et la programmation de l'éclairage du terrain réduite.

**PROCHAIN CONSEIL : JEUDI 28 AVRIL 2016 A 20H30.**

**L'ORDRE DE JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 00 HEURES 20**